



Acte n° 2024C221

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 28
Pouvoirs : 11
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/11/2024

Le 18 Novembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à l'Espace Carjat, chemin de Chassinal à Fareins (01480).

Présents : Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Nadia GUYON, Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Michelle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Didier ALBAN (Pouvoir à Sylvie PERMEZEL), Gabriel AUMONIER (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN), Fabien BIHLER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Gérard PORRETTI), Anne-Marie DEGUEURCE (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Nicole DUGELAY (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Amina LEGHNIDER, Patrick NABETH (Pouvoir à Nathalie TISSERAND), Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Ingrid BESSON), Richard PACCAUD (Pouvoir à Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir à Emilie BERTHOLON), Bernard REY, Frédéric VALLOS (Pouvoir à Marc PECHOUX), France-Line VINCENT (Pouvoir à Agathe IACOVELLI).

Secrétaire de séance : Emilie BERTHOLON.

OBJET : ECONOMIE – Acquisition foncier ZA le Pardy à Frans – parcelles ZE 2 et ZE 41 - emprises aménagement routier

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de l'Economie et de la Culture, informe le Conseil communautaire que les travaux du futur centre commercial Intermarché devraient démarrer prochainement sur le parc d'activités du Pardy à Frans.

Un aménagement routier avec des feux tricolores et un tourne-à-gauche doit être réalisé sur la RD904 pour permettre l'accès au futur centre commercial situé sur la parcelle ZH 457 mais également l'accès à l'extension de la zone d'activités économiques du Pardy et l'aménagement d'une continuité de circulation mode doux du centre de la commune de Frans et le chemin du Plumeret.

Pour permettre au Département de réaliser le projet, il est nécessaire d'acquérir quelques emprises foncières privées.

Ces emprises concernent notamment une partie des parcelles ZE 2 et ZE 41 appartenant à M. Jean-Paul ECHALLIER pour une surface respective de 103 m² (lot C1) et 97 m² (lot C2), soit une superficie totale de 200 m².

Des négociations ont été menées par l'intermédiaire de la SAFER avec le propriétaire de cette parcelle située à l'Ouest de la zone artisanale et classée en zone A au PLU de la commune de Frans. M. Jean-Paul ECHALLIER, propriétaire, a signé une promesse de vente au profit de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée via la SAFER.

La cession a été négociée au prix de 1€ par m² soit un montant de 200 €.

Le montant de cette acquisition étant inférieur à 180 000 €, l'avis de France Domaines n'est pas obligatoire.

Cette parcelle fait actuellement l'objet d'un bail rural au profit de M. Jean-Marc COLLET qui a signé le 1^{er} février 2021 une renonciation au droit de préemption et la résiliation du contrat de bail sur l'emprise à acquérir par la CCDSV. L'indemnité d'éviction est d'un montant de 153,68 € (soit un forfait à l'hectare de 7 684 € / ha).

Vu l'avis Favorable du Bureau réuni le 07/11/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition à M. Jean-Paul ECHALLIER d'une partie des parcelles ZE 2 et ZE 41 d'une superficie respective de 103 m² (lot C1) et 97 m² (lot C2), soit un total de 200 m² au prix de 1 € par m², soit un montant total de 200 € ;
- ✓ **D'APPROUVER** le versement de l'indemnité d'éviction au profit de M. Jean-Marc COLLET pour un montant de 153,68 € (soit un forfait à l'hectare de 7 684 € / ha) ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tout acte se rapportant à ces acquisitions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits en dépenses au Budget d'Aménagement des Zones d'Activités 2024 et suivants.

A Fareins, le 18/11/2024

La Secrétaire de Séance,
Emilie BERTHOLON



Affichage sous format électronique : 27/11/2024

Le Président,
Marc PECHOUX

